

ARRETE 2025/161

DELEGATION DE SIGNATURE

La Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L. 2122-18

ARRETE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de signature d'Officier d'Etat-Civil à madame Salika SEMIEM, Conseillère Municipale Déléguée, pour la célébration du mariage de Brenda DELAMARE et VALLOIS Florian Patrick célébré le 2 août à 14h00.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Nadia Mezrar,



La Maire .

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le 10 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250710-2025-161-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025